

PARCOURS DIPLÔMANT – FORMATION MUSICALE (version 26-27)

Selon dispositions du Schéma National d’Orientation Pédagogique du Ministère de la Culture

CYCLE 1					CYCLE 2			NIVEAU 2C4 (1h45)
I1 (1h) – 6 ans	I2 (1h) – 7 ans	I3 (1h) – 8 ans	1C3 (1h)	1C4 (1h15)	2C1 (1h15)	2C2 (1h15)	2C3 (1h30)	
D1 (1h) – à partir de 9 ans		D2 (1h) – à partir de 10 ans						
Durée : 2 ans au plus par niveau					Durée : 2 ans au plus par niveau			Durée : 1 à 3 ans
Évaluation : contrôle continu & examen (en fin d'année, en fin de cycle)					Évaluation : contrôle continu & examen (fin d'année)			Évaluation : contrôle continu & examen final
Moyenne des notes (contrôle continu et examen)								
Validation du passage (niveaux et cycle) selon moyenne : mention TB, B ou AB								Obtention d'un Brevet de FM (Mention TB, B, AB)
					En 2C3, la mention AB permet une poursuite du cursus en Cycle 3 et Supérieur (Instrument) = parcours diplômant allégé. > dans ce cas : Certificat d'Etudes Musicales (C.E.M) impossible			Validation du Certificat d'Etudes Musicales si :
								1) obtention du Brevet en FM et
								2) obtention d'un 1^{er} prix en instrument

FORMATION MUSICALE ADULTES et CHANTEURS

ADULTE DÉBUTANT, AVANCE, CONFIRME	Possibilité de rejoindre ensuite le parcours académique de FM en 2C1 (avec validation des épreuves de 1C4)	L'exemption de FM réservée aux adultes, n'est valable que pour les élèves âgés d'au moins 21 ans avec un niveau attesté de fin de Cycle 1
Parcours conseillé aux élèves débutants de 16 ans et plus		
Si parcours académique souhaité en instrument (avec évaluation à un examen) : FM obligatoire. > Certificat d'Etudes Musicale (C.E.M) impossible		
Formation Musicale recommandée pour les chanteurs		